

**VILLE DE MARSEILLE**  
**MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup>**

**CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS**

**Procès-verbal in extenso de la Séance du 18 mai 2009**  
**BASTIDE SAINT-JOSEPH - 72, RUE PAUL COXE - 13014 MARSEILLE**

*La Séance est ouverte à 18 h 00, sous la présidence de M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7<sup>ème</sup> Secteur de Marseille.*

Monsieur HOVSEPIAN.

Chers collègues, cette séance du Conseil d'Arrondissements est ouverte.

*Monsieur le Maire procède à l'appel nominal des élus.*

**LE QUORUM ETANT ATTEINT, LE CONSEIL D'ARRONDISSEMENTS PEUT DELIBERER.**

**Installation de Mme Djamila CHABANE suite à la démission d'Anne-Claude THEVAND**

Monsieur HOVSEPIAN.

Chers collègues, suite à la démission de Mme Anne-Claude THEVAND, nous accueillons donc aujourd'hui Mme Djamila CHABANE.

Bienvenue au Conseil d'Arrondissements !

*(Applaudissements dans la salle)*

**RAPPORT N° 09-17934-SPORTS – 09-38 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES - DIRECTION DES SPORTS –**

**Subventions aux organismes sportifs - 4<sup>e</sup> répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.

Mes chers collègues, ce rapport a pour objet la 2<sup>ème</sup> répartition 2009 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux organismes sportifs pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations.

Il y a des clubs sportifs de nos arrondissements qui sont concernés. Dans le 14<sup>ème</sup> : l'association Sporting Club des 3 Cités. Dans le 13<sup>ème</sup> : l'Amicale Sportive Afro Antilles, le Club Athlétique Gombertois, le Club Omnisports Culturel de l'Amicale Saint-Just, l'Entente Sportive Vieux Cyprès, Le Football Club la Rose 13. La Jeunesse Olympique Saint-Gabriel, dans le 14<sup>ème</sup>. Le Marseille Basket Club, dans le 13<sup>ème</sup>. Et l'Union Sportive du 14<sup>ème</sup> arrondissement.

Voilà donc une première liste dans la 2<sup>ème</sup> répartition de subventions pour nos clubs sportifs.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-17934-SPORTS - 09-38 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-17973-HAND – 09-39 7S**

**DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE - DIRECTION DES PERSONNES HANDICAPEES –**

**Attribution de subventions aux associations œuvrant en faveur des personnes handicapées – 1<sup>re</sup> répartition 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

Madame HONDE, rapporteur.

Chers collègues, ce rapport a pour objet l'attribution de subventions aux associations accompagnant des personnes handicapées. Il s'agit de la 1<sup>ère</sup> répartition 2009.

Même si on peut se féliciter que la Ville de Marseille apporte son soutien aux associations œuvrant au service des personnes handicapées, néanmoins je ferai deux remarques.

S'agissant d'une 1<sup>ère</sup> répartition, le nombre d'associations des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> arrondissements étant nettement supérieur au tableau présenté, nous souhaitons que les associations qui restent figurent dans la 2<sup>ème</sup> répartition 2009.

La deuxième remarque est qu'il aurait été intéressant de connaître les critères de répartition entre les différentes associations. S'agit-il d'une répartition en fonction du nombre d'adhérents, d'un projet innovant, des actions à venir, des financements obtenus par ailleurs et du type de handicap ? Il serait souhaitable qu'à l'avenir les délibérations soient plus précises.

Merci

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Vos deux remarques sont bien enregistrées dans le compte rendu.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-17973-HAND - 09-39 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-18040-DHL - 09-40 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'HABITAT ET DU LOGEMENT –Engagement Municipal pour le Logement - "Les Oléandres" - 59 rue Saint-André - 14<sup>e</sup> arrondissement - Subvention à la SA d'HLM LOGIREM pour l'acquisition en VEFA de cinq logements (4 PLUS et 1 PLAI). (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet l'attribution d'une subvention à la Logirem dans le cadre de l'acquisition de 20 logements de type PLUS dans le programme "Les Oléandres".

Je dois dire que nous avons demandé un rythme de production de logements sociaux nouveaux qui suive toujours la règle des 20 %, mais avec bien sûr une localisation sur les quartiers et un pourcentage moindre lorsque ces quartiers étaient déjà pourvus largement de logements sociaux. On demandait donc un rééquilibrage avec différents quartiers par rapport à ce pourcentage des 20 %. Voilà la remarque que je voulais ici à propos de ce rapport.

Y –a-t-il des interventions ?

**Madame HUGON.**

Juste une petite intervention.

Depuis le début de la mandature je tiens une statistique de toutes les garanties d'emprunt sur les logements sociaux et à l'heure actuelle, sur les cinq arrondissements qui sont le 5<sup>ème</sup>, le 3<sup>ème</sup>, le 13<sup>ème</sup>, le 14<sup>ème</sup> et le 15<sup>ème</sup>, la proportion des nouveaux logements financés est de plus de 77 %. C'est-à-dire que non contents de ne pas améliorer la situation, ils ne font que l'aggraver actuellement.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Il s'agit ici des Oléandres, c'est à Bon Secours. Et là, la part des logements sociaux aujourd'hui est de 63,2 %. Je l'ai dit, nous sommes pour ces 20 %, c'est la loi, donc nous sommes pour. Et s'il y en a un qui peut vraiment le dire, bien sûr c'est vous tous mais moi aussi, lorsque je sais le nombre de dossiers et de demandes de logements sociaux extrêmement pressantes dans nos quartiers. Quand on sait qu'il y a plus de 1 000 ou 1 500 dossiers déposés et que peu sont élus, il faut prendre 2, 3, 4 ou 5 % sur l'ensemble des dossiers déposés, nous sommes donc pour.

Mais il faut qu'il y ait un rééquilibrage et c'est pour cela que je vous demande de vous prononcer défavorablement sur le rapport proposé par la Mairie Centrale, parce que là il n'y a pas ce rééquilibrage voulu. A Saint-Gabriel Bon Secours, on est à 63,2 %, et on sait tous les problèmes que cela suppose à la fois de voirie, de densité urbaine, d'architecture également qui n'est pas cohérente avec celle de nos noyaux villageois et en même temps des équipements structurants, écoles, crèches, centres sociaux, etc.

**Monsieur DUTTO.**

Monsieur le Maire, outre les arguments que vous avez avancés et que nous partageons concernant le déséquilibre qui continue à s'accroître sur la production de logements sociaux dans notre ville, puisque, vous l'avez dit, on continue à produire davantage dans les quartiers où il y a déjà beaucoup de logement sociaux et peu ou pas du tout dans les quartiers où il y a besoin de logements sociaux et où les gens ne trouvent pas à se loger.

Mais dans le rapport ne figure pas non plus, bien que nous l'ayons demandé à plusieurs endroits et dans plusieurs commissions, quelque chose qui nous semble important, c'est le prix d'acquisition au m<sup>2</sup>.

Parce que les VEFA, si cela paraît une bonne mesure, les ventes en l'état futur d'achèvement, font partie d'un dispositif qui a été annoncé par le Président SARKOZY pour dire que, puisqu'il manque des logements sociaux, on ne va pas en construire, on va utiliser le parc immobilier privé en cours de construction, en cours de réalisation, qui ne se vend plus faute de crise, pour le transformer en logements sociaux. Pourquoi pas ? Sauf qu'il serait, je pense, indécent que les promoteurs immobiliers, Bouygues et les autres, sur le compte de la collectivité publique et à partir d'un manque de logements sociaux fassent du profit sur la production immobilière.

Donc, puisqu'il y a crise et qu'ils n'arrivent pas à vendre, il y a une solution simple, c'est que la crise soit partagée et que donc ils vendent à prix coûtant. On pourrait envisager effectivement que l'argent public serve à loger des gens qui ne peuvent pas acheter, dans des logements décentes, dans le cadre de la mixité sociale, et que la collectivité qui achète le fasse à prix coûtant. Parce que la collectivité, ce n'est rien d'autre que vous et nous, ce sont les contribuables. Et je ne veux pas qu'avec mes impôts on aille encore engraisser les banques et les grands groupes, pour finalement faire ce qu'ils ont fait, plonger le pays et le monde dans la plus grande crise économique et financière que l'on ait connue. Donc raison de plus pour notre groupe de voter défavorablement.

#### **Monsieur MARI.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, si vous permettez, une petite remarque sur ce rapport. Vous aviez émis de forts doutes, et notre groupe également, sur la multiplication des opérations immobilières dans notre secteur ces dernières années. Et la Mairie Centrale, et notamment son Secrétaire Général Adjoint, nous avait inventé le terme : "Mais non, nous faisons de la mixité sociale par le haut. Nous proposons des résidences de standing, des résidences neuves, dans lesquelles nous allons procéder à un rééquilibrage de la sociologie de vos quartiers."

Or, aujourd'hui, on s'aperçoit, nous avons là un rapport qui concerne les Oléandres mais dans le Conseil d'Arrondissements précédent nous en avons d'autres, et nous en aurons d'autres dans les prochains, que ces promoteurs immobiliers aujourd'hui ne remplissent pas leur feuille de route et, au contraire, comme l'a dit mon collègue Joël DUTTO, profitent de l'argent public pour faire du profit s'ils ne sont pas arrivés à vendre au prix du marché tel qu'ils l'avaient prévu initialement.

Donc c'est vrai qu'aujourd'hui il y a malodonne et que si l'objectif était de faire de la mixité sociale par le haut, comme le disait M. LOISEL, c'est un échec total dans nos quartiers puisque, aujourd'hui, ce sont les Offices d'HLM qui doivent venir au secours des promoteurs immobiliers. Et bien entendu, essentiellement dans nos arrondissements.

Donc, entre autres pour ces raisons, Monsieur le Maire, et par rapport à l'argumentaire que vous avez développé, nous voterons défavorablement ce rapport.

#### **Monsieur HOVSEPIAN.**

J'ajoute aussi une chose : avec quel montants de loyers ? Pour vous donner deux exemples, un T3 de 65 m<sup>2</sup> est à 600 ou 650 Euros, un T4 de 70 à 80 m<sup>2</sup> est à 800 ou 850 Euros. Donc voilà aussi les montants de loyers que l'on demande pour ces logements sociaux.

S'il n'y a plus de remarque, je mets aux voix ce rapport.

Qui est pour le rapport présenté par la Mairie d'Arrondissements ?

### **LE RAPPORT N° 09-18040-DHL - 09-40 7S, PRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", et de l'élu Front National)*

#### **RAPPORT N° 09-17990-DGASSU – 09-41 7S**

#### **DIRECTION GENERALE DES AFFAIRES SOCIALES ET DE LA SOLIDARITE URBAINE –**

**Attribution de subventions aux associations lauréates du projet "Jeunes Citoyens" - Budget 2009. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur PAYAN, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, il s'agit dans ce rapport de l'attribution de subventions aux associations lauréates du projet "Jeunes Citoyens".

Sur notre secteur, il s'agit d'attribuer une subvention à Léo Lagrange Animation, au Centre Social Val Plan Bégudes, à l'Association Inter Loisirs Jeunes, au Centre Social La Garde, à l'Association de Gestion et d'Animation de la Maison des Familles et des Associations, et au Centre Social Saint-Gabriel.

On l'a dit, c'est ma collègue Marion HONDE qui a rapporté le rapport n° 2, on connaît les difficultés de nos quartiers et on sait à quel point il faudrait y être plus sensible, je l'avais déjà dit dans un précédent Conseil d'Arrondissements. La Mairie doit, à mon avis, apporter des efforts substantiels plus importants, pour les associations qui chaque jour œuvrent sur le terrain, à faire œuvre de citoyenneté et à faire vivre des projets qui sont importants pour un quartier sensible. Néanmoins, je vous demande de bien vouloir voter ce rapport.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Très bien. Donc à la demande de M. PAYAN, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-17990-DGASSU - 09-41 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", Abstention de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18088-DGSF - 09-42 7S****DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –**

**Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis Provençal - Opération "Frais Vallon PSLA" - 13<sup>e</sup> arrondissement - Construction de 48 logements destinés à de la location accession. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur MARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, dans le cadre de l'Engagement Municipal pour le Logement, il nous est demandé d'approuver une garantie d'emprunt accordée par la Ville de Marseille pour le remboursement d'un emprunt de 4 426 818 Euros pour la Société Anonyme d'HLM Nouveau Logis Provençal.

Ce prêt devra être utilisé pour financer l'acquisition en VEFA de 48 logements collectifs sur le secteur de Frais Vallon.

Nous avons un avis favorable, avec bien entendu l'article habituel, Monsieur le Maire, en demandant que notre Mairie de Secteur puisse être consultée sur le quota d'attribution des logements sociaux. C'est la loi qui le demande, il faut que nous ayons la moitié des quotas d'attribution, comme la loi PML l'indique.

**Madame PREZIOSI.**

Vous avez des logements chaque fois. Quand la Mairie Centrale en a deux, vous en avez deux. Je ne pense pas que la Mairie Centrale s'approprie tous les logements.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

M. MARI rappelle les dispositions de la loi. La loi dit que pour les logements sociaux qui sont attribués à la Ville, 50 % doivent être attribués à la Mairie de Secteur et 50 % à la Mairie Centrale. Mais je vais porter une appréciation.

Je dois dire qu'avant 2008 ce n'était pas le cas, ce n'était pas appliqué strictement et mathématiquement, moitié-moitié. Par contre, depuis 2008, je l'avais déjà dit ici, avec Mme FRUCTUS le contingent aux Mairies d'Arrondissements est presque à 50 % et je vais dire pourquoi.

Lorsqu'il y a quatre logements Mairie, il y en a deux pour la Mairie Centrale et deux pour la Mairie de Secteur. Quand il y en a trois, il y en a deux pour la Mairie Centrale et un pour la Mairie de Secteur. Mais en discussion avec Mme FRUCTUS, je lui ai dit que s'il y a un nombre impair de logements, une fois ce serait la Mairie Centrale qui prendrait le plus un, la fois d'après ce serait la Mairie de Secteur. Mais auparavant, et c'est ce que vient de dire M. MARI, ce n'était pas comme ça, donc ce n'était pas à 50-50.

De plus, ici, vous voyez que les locataires peuvent avoir la possibilité d'acquérir, et sachant que les loyers qui sont versés sont pris en compte dans le montant de l'achat éventuel ensuite de leur appartement.

S'il n'y a plus de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18088-DGSF - 09-42 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", et de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-17981-DGSF - 09-43 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –Engagement Municipal pour le Logement - Garantie d'emprunt - S.A.R.L. Alliance Immobilière - Opération "Maison Relais Fontainieu" – 14<sup>e</sup> arrondissement - Création d'une maison relais comprenant vingt-trois logements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Madame TRISCARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport concerne l'opération "Maison Relais Fontainieu", dans le 14<sup>ème</sup> arrondissement, et a pour objet le remboursement de la somme de 811 096 Euros, représentant 55 % d'un emprunt PLAI de 1 474 720 Euros que la SARL Alliance Immobilière, dont le siège se trouve sur Paris, se propose de contracter auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Bien sûr, ce prêt devra être utilisé pour financer la création d'une Maison Relais, composée de 23 logements, sur le site de Fontainieu.

Ces logements PLAI sont destinés à des personnes cumulant difficultés économiques et sociales, qui de ce fait, se trouvent exclues des filières classiques d'attribution de logement. Cette Maison Relais aura une capacité d'accueil de 30 places. Vous avez la typologie référencée dans le rapport, avec le montant des redevances.

La dépense prévisionnelle est estimée à 2 080 800 Euros. Le plan de financement est également détaillé.

Selon l'exigence habituelle de l'organisme prêteur, l'octroi de ces prêts est subordonné à

l'accord de la garantie communale que sollicite la SARL Alliance Immobilière.

Par ailleurs, la garantie complémentaire représentant 45 % des emprunts à souscrire a été sollicitée auprès du Conseil général des Bouches-du-Rhône. Et les modalités de l'emprunt sont également définies dans un tableau figurant dans le rapport. Sachant que les taux d'intérêt et la progressivité indiqués sont susceptibles de varier en fonction de la variation du taux du Livret A.

Monsieur le Maire, je voudrais continuer parce que je souhaite vous informer que j'ai visité cette structure.

C'est un beau projet parce que, à part ces logements, il y a aussi une première partie du bâtiment qui permet d'offrir 38 lits en interne, en chambres doubles, avec un accueil possible de couples, sur une ouverture de 365 jours, 24 heures sur 24, et une prise en charge médico-sociale de la personne en situation de précarité, accueil temporaire ne justifiant pas d'hospitalisation mais nécessitant une prise en charge adaptée, avec les personnes de plus de 60 ans. Donc c'est un premier bâtiment.

Il y a un deuxième bâtiment, le Relais Maison Accueil, sur Fontainieu, 23 places et ouverture sur 30 places. Mais il y a aussi une troisième structure qui va s'ouvrir autour de la cité Les Micocouliers. Cette ouverture permettra d'accueillir des personnes ayant des problèmes d'ordre psychologique et pathologique ne pouvant pas vivre seules dans un appartement ou dans une cité. Donc ces appartements seront aménagés, avec cuisine, salle de bain, bibliothèque et des activités culturelles.

C'est donc un gros projet, énorme. C'est financé par l'Etat, SOS Habitat et Soins, des bailleurs sociaux, bien évidemment, Logirem, et le souhait d'aides des collectivités, comme on l'a évoqué tout à l'heure.

Voilà je tenais à vous en informer. Merci.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci pour toutes ces informations et ces explications. S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 09-17981-DGSF - 09-43 7Sn EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", abstention de l'élu Front National)*

#### **RAPPORT N°09-18068-DGSF - 09-44 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES FINANCIERS –États spéciaux d'arrondissements 2009.  
(Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur MARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, je vais faire un rapide historique. Courant mars, chaque Conseil d'Arrondissements avait voté pour l'Etat Spécial de chaque arrondissement, avant que celui-ci ne soit voté au Conseil Municipal. Or, entre temps, nous avons pris connaissance des données relatives à la population par rapport au recensement de 2006. Donc un réexamen de cet Etat Spécial a dû être effectué et Conseil d'Arrondissements a de nouveau voté le 15 avril dernier. Et là, la Ville de Marseille nous demande à nouveau de nous prononcer sur l'ensemble des Etats Spéciaux d'Arrondissements, modifiés, avec la dotation revalorisée par rapport à notre dernier Conseil d'Arrondissements.

Je vous rappelle juste pour mémoire que notre budget de fonctionnement est de 2 625 744 Euros et notre budget d'investissement de 298 682 Euros, soit un total de 2 924 426 Euros.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Ce n'est pas autre chose que l'enrôlement de la délibération que nous avons faite, il y a trois ou quatre semaines, et qui sera donc enrôlée au prochain Conseil Municipal, lundi.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

#### **LE RAPPORT N° 09-18068-DGSF - 09-44 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille",  
Vote "contre" de l'élu Front National)*

**RAPPORT N° 09-18012-DAFP - 09-45 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE - 8° / 13° arrondissements - quartiers Sainte-Anne / Les Olives / Saint-Mitre - Vente aux enchères des biens situés au 65 boulevard Reynaud, au 67 rue de la Maurelle et au 2 impasse Gracieuse. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Il s'agit de la vente aux enchères de biens appartenant à la Municipalité et situés dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement. En effet, la Ville de Marseille est propriétaire de biens relevant de son domaine privé, n'ayant aujourd'hui plus d'utilité à être conservés dans son patrimoine et nécessitant d'importants travaux de rénovation. C'est pourquoi elle souhaite les vendre en ayant recours au service de ventes aux enchères.

C'est notamment une villa avec jardin, de libre occupation, dans le quartier de la Maurelle, d'une superficie de 885 m<sup>2</sup> et dont la mise à pris est de 425 000 Euros, soit une décote de 20 % sur le prix de France Domaine compris dans une fourchette de 500 000 à 550 000 Euros.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18012-DAFP - 09-45 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-18057-DEAM – 09-46 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION ETUDES ET AMENAGEMENT –Convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la convention d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe - 13° et 14° arrondissements. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet l'approbation d'une convention d'avance de trésorerie dans le cadre de la convention d'aménagement de la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe.

Je vous ferai simplement remarquer ici que nous avons constaté qu'à ce jour, il y a une absence totale par l'aménageur, qui est donc Marseille Aménagement, d'équipements publics sur les territoires concernés par cette ZAC et nous souhaitons bien sûr être éclairés sur la justification du déficit qui est constaté au plan prévisionnel dans le compte rendu financier annuel à la collectivité.

Donc, dans ces conditions, je vous demande de rejeter cette proposition d'avance de trésorerie de 17,5 millions d'Euros.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix le rapport présenté par la Mairie d'arrondissements.

**LE RAPPORT N° 09-18057-DEAM - 09-46 7SPRESENTE PAR LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENTS, EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et de l'élu Front National, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")*

**RAPPORT N° 09-17993-DAFP - 09-47 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –13° arrondissement - Les Olives - Chemin de la Pounche - Cession d'un terrain à Monsieur PEJEAN Alain. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet la cession d'un terrain situé au chemin de la Pounche, aux Olives.

Il s'agit d'une parcelle de terrain cadastrée aux Olives, d'environ 120 m<sup>2</sup>

Et la cession se fera moyennant le prix de 7 000 Euros, conformément à l'avis de France Domaine.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-17993-DAFP - 09-47 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-17994-DAFP - 09-48 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –13° arrondissement – Saint-Mitre - 77 traverse Grandjean - Cession d'un terrain à**

**Madame BERNARDI Denise et Monsieur DAMYANOS Henri. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Il s'agit encore d'une cession d'un terrain, cette fois à Saint-Mitre, traverse Grandjean, d'une superficie de 50 m<sup>2</sup>. Et la cession se fera moyennant le prix de 6 000 Euros.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-17994-DAFP - 09-48 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N°09-18025-DAFP - 09-49 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –13<sup>ème</sup> arrondissement - Les Médecins - 173 chemin du Cavaou - Cession d'un terrain à la société SNC VILLENOVA. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Il s'agit encore d'une cession de terrain, au 173 chemin du Cavaou, d'une superficie de 3 654 m<sup>2</sup>, pour un prix de 315 000 Euros, mais avec une emprise de 715 m<sup>2</sup> de réservation pour la S08.

Donc environ 3 000 m<sup>2</sup> vendus pour 315 000 Euros, cela me paraît un peu bizarre, je suis un peu sceptique et n'ayant pas tous les éléments d'appréciation sur le prix, je reste tout à fait réservé. Si vous l'êtes aussi, avec moi, c'est l'avis que je vous propose de donner.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18025-DAFP - 09-49 7S REÇOIT UN AVIS RESERVE DE LA MAJORITE DES VOTANTS**

*(Avis réservé du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, et de l'élu Front National,*

*Vote pour du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")*

**RAPPORT N° 09- 17939-SG - 09-50 7S**

**SECRETARIAT GENERAL –Programmation DSU 2009 – 1<sup>ère</sup> série d'opérations d'investissement. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 24 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet une 1<sup>ère</sup> série d'opérations d'investissement dans le cadre de la programmation DSU 2009. Il s'agit de plans de financement validés en comité de pilotage et vous avez ici l'ensemble de ces plans de financement qui sont attribués, pour un montant global de 138 558 Euros.

**Monsieur RAVIER.**

Etant donné que plusieurs de nos collègues n'ont pas reçu à ce jour les dossiers, pour des raisons de grèves à La Poste –vous n'ignorez pas que je fais partie de ce monde-là, je ne vais pas dénigrer mon employeur–, nous sommes donc appelés à nous prononcer sur quatre associations et cinq subventions, deux pour Habitat Marseille Provence, pour environ 7 800 Euros, une pour le Centre de Culture Ouvrière, pour la somme de 3 061 Euros –je fais un petit peu le rapporteur–, une pour l'Union Française des Centres de Vacances, à hauteur de 3 991 Euros, et enfin, la dernière, la cerise sur le gâteau, et le gros gâteau d'ailleurs, une association dont le nom est à lui seul une perle, "Les Petits Débrouillards", à qui la Ville, comme la Région d'ailleurs, s'engage à verser la somme de 5 000 Euros.

Très rapidement, je ferai juste une petite présentation de cette association, de son activité. Elle intervient, nous dit-on, dans les quartiers difficiles ; on ne sait pas lesquels et on ne sait pas pourquoi ils le sont, mais c'est comme ça. Les animations peuvent prendre la forme de cafés débats. Les formes de kebabs débats, ça, c'est le parti Socialiste qui les organise ; je n'invente rien, je l'ai lu dans la presse... (*Réactions dans les rangs du groupe Socialiste*) Ils ont constaté qu'il n'y avait plus de café dans les cités ; c'est un constat et je le regrette personnellement.

Le matériel utilisé est, nous dit-on, vieillissant, il n'est pas hors d'usage, il est seulement vieillissant, mais cela suffit pour que l'on décide d'en changer. L'association prévoit l'acquisition d'ordinateurs –tout cela est au pluriel bien sûr, on ne dit pas un ordinateur–, d'imprimantes, de photocopieuses, de scanners, d'un vidéoprojecteur, d'un écran de projection et d'un appareil photo, dont on peut supposer que c'est un appareil numérique puisque l'on ne nous demande pas de payer les pellicules.

Il ne manque plus que la pompe à carrelage et une pompe à béton, avec une Mercedes avec à son bord M. DOCO et M. SAME –j'avoue ne pas savoir comment ça se prononce–, les deux joyeux rabatteurs électoraux bien connus dans les cités. Et sinon, si l'on en croit les révélations d'un certain Roland BALALAS, qui parle beaucoup, à tel point qu'il est surnommé Blablables, ces deux joyeux lurons auraient œuvré contre subvention sonnante et trébuchante pour la réélection de...

**Monsieur HOVSEPIAN.**

...Restez dans le sujet !

**Monsieur RAVIER.**

Je suis dans le sujet puisque c'est l'argent du contribuable qui nous a été volé !

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Vous avez parlé, maintenant je vais vous dire...

**Monsieur RAVIER.**

...Je sais bien que vous êtes embarrassé par ces histoires de corruption qui s'élève à 1 700 000 Euros détournés si l'on en croit la presse...

**Monsieur HOVSEPIAN**

C'est une association qui est agréée par le Ministère...

(*Propos simultanés*)

**Monsieur RAVIER.**

Certaines personnalités vont être conduites derrière les barreaux...

**Monsieur HOVSEPIAN.**

...Vous êtes hors sujet, parlez sur le sujet !

**Monsieur RAVIER.**

La rose sent de plus en plus mauvais !

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je vais vous dire, M. RAVIER : les Petits Débrouillards, c'est une association reconnue nationalement et agréée auprès du Ministère. Ils font des expositions de leurs travaux, on les trouve dans nos Centres aérés, on les trouve en Mairie d'Arrondissements, on les trouve à l'Université à Saint-Jérôme, avec des professeurs, avec des chercheurs, avec des laboratoires où l'on fait des travaux pratiques, donc c'est un travail scientifique et technique extrêmement important. Et c'est pour cela que le label du Ministère, pour leur reconnaissance sur le plan national, a été accordé.

Je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-17939-SG - 09-50 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", Abstention de l'élu Front National)*

*(M. RAVIER poursuit ses reproches. Inaudible)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

M. RAVIER, la prochaine fois, si vous n'écoutez pas ce que l'on vous dit, vous en aurez les conséquences. Point final !

**Monsieur RAVIER.** C'est une menace !

**Monsieur HOVSEPIAN.** Vous le prenez comme vous voulez !

**Monsieur RAVIER.**

C'est une menace républicaine ou c'est une menace digne de ceux que vous avez peut-être employés !

*(Vives réactions dans la salle)*

**Monsieur BERNARDI.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne sais pas exactement où M. RAVIER prend ses informations, sans doute en lisant les journaux. Je dirai simplement qu'il s'est complètement "planté", pour utiliser un vocabulaire qu'il comprendra, sur le dossier des Petits Débrouillards puisqu'il ne savait pas de quoi il s'agissait, et ce n'est pas tellement étonnant.

Je dirai simplement, pour le reste, que chacun prend ses responsabilités et que je sais, moi aussi, lire les journaux et je peux vous dire que personne ici n'a à rougir de ce qu'il a fait.

*(Applaudissements dans la salle)*

**RAPPORT N° 09-18022-SPORTS – 09-51 7S**

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES – DIRECTION DES SPORTS –**

**Subventions aux organismes sportifs -3<sup>e</sup> répartition 2009 - Approbation de conventions de partenariat. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 17 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport a pour objet la troisième répartition 2009 des subventions accordées par la Ville de Marseille aux associations sportives pour le fonctionnement ou l'organisation de manifestations.

Vous avez la liste de ces associations jointe au rapport, je vous laisse le soin de la lire. Certaines sont sur nos arrondissements, comme EUROPEA ou encore d'autres.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18022-SPORTS - 09-51 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° 09-18107-DTNOREST – 09-52 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST –14<sup>e</sup> arrondissement - Ecoles élémentaires Saint-Gabriel 1 et 2, 22/30 boulevard Kraemer - Création d'un self et réaménagement des salles de classe, des sanitaires et des préaux - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et les travaux et de l'avant-projet sommaire -**

**Lancement d'un appel d'offres ouvert. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 17 jours)**

**Madame ORTO, rapporteur.**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce rapport a pour objet l'opération concernant la création d'un self et le réaménagement de salles de classe, sanitaires et préaux pour les écoles élémentaires Saint-Gabriel 1 et 2, situées 22/30 boulevard Kraemer.

En effet, les écoles élémentaires Saint-Gabriel mixtes 1 et 2 sont constituées de quatorze salles de classe et de locaux annexes, salle des maîtres, salles informatiques, blocs sanitaires, permettant le fonctionnement des deux entités.

En ce qui concerne la cantine, réfectoires et cuisine, elle est aujourd'hui située à l'intérieur d'un bâtiment en épi, qui sépare les deux cours de récréation. Un réfectoire et la cuisine sont au rez-de-chaussée du bâtiment, le deuxième réfectoire étant à l'étage.

Cette disposition des lieux ne permet pas un fonctionnement rationnel de la cantine. Il est à ce jour possible de résoudre ce problème majeur en aménageant en lieu et place de locaux désaffectés la cuisine et le self. Les sanitaires situés dans l'îlot central et les préaux qui l'entourent seront également reconfigurés.

Si je peux me permettre, l'infrastructure n'est plus tellement de son époque et les circonstances de travail sont très difficiles par rapport justement à cette infrastructure.

Il faut prendre aussi en considération les nouvelles résidences, donc il y a une population qui sera plus nombreuse dans les années à venir.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. C'est donc la création d'un self et le réaménagement des salles de classes et sanitaires pour les écoles élémentaires Saint-Gabriel, au boulevard Kraemer.

S'il n'y a pas de commentaire, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18107-DTNOREST - 09-52 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

\* \* \*

**RAPPORT N° 09-18096-DTNOREST – 09-53 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS COMMUNAUX - DIRECTION TERRITORIALE NORD-EST –Etudes pour la mise en conformité des cuisines du CAQ Saint-Jérôme, 30 avenue de Saint-Jérôme - 13<sup>e</sup> arrondissement, et du CAQ Canet Larousse, HLM Massalia, boulevard Larousse - 14<sup>e</sup> arrondissement - Approbation de l'affectation de l'autorisation de programme pour les études et de l'avant-projet sommaire. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 17 jours)**

**Madame TRISCARI, rapporteur.**

Monsieur le Maire, chers collègues, ce rapport a pour objet l'approbation de l'opération concernant la mise en conformité des cuisines du CAQ Saint-Jérôme, dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement, et de celui du Canet Larousse, situé HLM Massilia, dans le 14<sup>ème</sup>.

En effet, la préparation des repas dans les Centres d'Animation de Quartier Saint-Jérôme et Canet Larousse n'est pas conforme à la réglementation ni aux normes en vigueur. Ceci est dû à la configuration des locaux ainsi qu'à la vétusté générale des cuisines.

La mise en conformité des cuisines de ces deux établissements nécessite une re-conception de leur espace ainsi que l'installation de matériel conforme.

Afin de réaliser cette opération, il convient d'approuver une affectation d'autorisation de programme pour les études d'un montant de 80 000 Euros.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je dirai "enfin", mais la liste est encore longue pour mettre en conformité un certain nombre de cuisines dans nos Centres d'Animation ou encore dans nos Centres Aérés. Mais c'est un début.

S'il n'y a pas de remarque, je mets aux voix ce rapport.

**LE RAPPORT N° 09-18096-DTNOREST - 09-53 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE**

**RAPPORT N° – 09-54 7S**

**Organisation de cérémonies du Pacte Civil de Solidarité dans les Mairies d'Arrondissements.**

*(Rapport distribué en séance)*

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Dans ce rapport, il s'agit de l'organisation de cérémonies du Pacte Civil de Solidarité (PACS) dans les Mairies d'Arrondissements. Je vous lis ce rapport puisqu'il a été distribué en séance, car peut-être n'avez-vous pas eu le temps de le lire dans son ensemble.

La loi du 15 novembre 1999 a instauré le Pacte Civil de Solidarité. Sept ans plus tard, le PACS connaît un réel essor et les couples qui souhaitent organiser leur vie commune le prennent en compte tout autant que les diverses solutions de régime matrimonial.

Depuis son instauration, le nombre de PACS conclus augmente d'année en année. Il a plus que sextuplé entre 2001 et 2008 à l'échelle nationale, passant de 19 632 à 146 084 PACS par an –c'est une source Insee– et constitue désormais une véritable alternative entre, d'une part, l'union libre qui assure peu de protection et, d'autre part, le mariage dont les contraintes sont jugées par certains couples comme trop pesantes. A Marseille, le nombre de PACS est passé de 76 en 1999 à 1 552 en 2008 –source Tribunal d'Instance.

Cependant, compte tenu de son succès, les modalités de conclusion du PACS se révèlent inadaptées. L'article 515-3 du Code Civil dispose que, je cite : "les personnes qui concluent un Pacte Civil de Solidarité en font la déclaration conjointe au Greffe du Tribunal d'Instance dans le ressort duquel elles fixent leur résidence commune."

Ainsi, le PACS est actuellement enregistré au Greffe du Tribunal d'Instance qui, bien qu'il ait des compétences administratives, n'en demeure pas moins un Tribunal, donc un lieu inadapté à la signature d'une convention établissant et organisant la vie commune d'un couple.

Aussi, afin de donner un caractère plus solennel à la signature du Pacte Civil de Solidarité, de renforcer sa dimension symbolique et d'offrir une pleine reconnaissance aux couples non mariés, une proposition de loi a été déposée le 15 octobre 2008 afin que la Mairie devienne le lieu d'enregistrement du PACS.

La Commune, Collectivité Territoriale la plus proche des citoyens et responsable de l'Etat-Civil, se chargera ainsi de l'enregistrement du PACS par un officier d'Etat-Civil. En revanche, le Tribunal d'Instance restera compétent de dissolution du PACS. Il devra alors adresser copie du procès-verbal de dissolution à l'officier d'Etat-Civil qui a procédé à l'enregistrement du PACS.

Cette proposition de loi vise à modifier le lieu d'enregistrement du Pacte Civil de Solidarité en permettant sa conclusion dans les Mairies plutôt que dans les Greffes des Tribunaux d'Instance.

A Marseille, comme à Lyon et à Paris, ce sont les Mairies d'Arrondissement qui ont compétence en matière d'Etat-Civil. C'est donc dans celles-ci que sera instruit, dès adoption de la proposition de loi, le Pacte Civil de Solidarité.

Certaines personnes souhaitent que soit organisée une cérémonie similaire à celle du mariage. Déjà aujourd'hui, de nombreuses grandes villes comme Grenoble, Nantes, Toulouse, Lille, Nice, Brest, Montpellier, Reims, Rennes, la plupart des Arrondissements de Paris et de Lyon, organisent, à la demande des "pacsés" et après la signature au Tribunal, une célébration symbolique.

Il apparaît donc opportun d'anticiper l'adoption définitive de la proposition de loi susvisée afin de permettre, pour les "pacsés" qui le souhaitent, la joie d'une cérémonie en Mairie. Aussi, sans attendre le transfert de moyens qui accompagnera l'instruction des dossiers de PACS du Tribunal d'Instance vers les Mairies, la présente délibération vise donc à autoriser la Mairie d'Arrondissements à organiser la célébration du PACS pour tous les "pacsés" qui le souhaitent.

Donc, bien évidemment, c'est un acte qui est tout à fait volontaire et aussi tout à fait symbolique, en attendant que la loi soit votée.

Voilà la délibération que je sou mets à votre appréciation et à votre vote.

**Madame PREZIOSI.**

Surtout que quand on se "pacsé", on n'a pas les mêmes droits qu'un couple qui est marié à la Mairie. Cela n'a rien à voir, le PACS et le mariage, ce sont deux choses différentes. Donc, moi, je suis contre, parce que ce n'est pas possible : ou vous allez à la Mairie ou vous allez au Tribunal d'Instance.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

C'est le Tribunal de Grande Instance qui le fait. Ici, c'est simplement une cérémonie symbolique que les personnes peuvent demander. C'est symbolique et c'est volontaire, ce n'est pas une loi.

**Madame PREZIOSI.** Ah, ce n'est pas une loi !

**Monsieur HOVSEPIAN.**

C'est simplement comme un parrainage civil, en attendant que peut-être la proposition de loi soit votée à l'Assemblée Nationale. Je mets aux voix ce rapport.

## LE RAPPORT N° 09-54 7S EST ADOPTE A LA MAJORITE

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, et du Groupe Verts, Vote "contre" du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", et de l'élu Front National)*

### **Madame VALADEAU.**

On connaît tous la différence entre le PACS et un mariage civil, là-dessus il n'y a pas de souci. Evidemment, je voudrais pointer qu'avec le projet de loi qui a été déposé le 15 octobre 2008 et si la loi est adoptée, il ne faudra surtout pas faire l'impasse sur les personnels. Car, quand on voit le nombre de PACS sur Marseille et ce que cela voudrait dire pour notre Mairie de Secteur, il est bien évidemment indispensable, si le projet de loi venait à passer, d'avoir du personnel en plus. Parce qu'effectivement on peut considérer que c'est un acte d'Etat-Civil et que donc ce n'est pas à un Tribunal d'enregistrer un tel acte, mais il est bien évident qu'à ce moment-là, l'enregistrement des PACS dans notre Mairie de Secteur voudrait dire du personnel en plus pour pouvoir assurer l'enregistrement de ces PACS.

La question des cérémonies étant une question complètement différente, les élus que nous sommes, nous pouvons complètement prendre la décision de faire des cérémonies pour les personnes qui le souhaitent, une cérémonie non pas de manière obligatoire mais pour celles qui le souhaitent, comme nous le faisons déjà quand nous assumons le fait de faire des baptêmes civils dans notre Mairie de Secteur, puisque l'on sait que le baptême civil est une décision qui vient d'après la révolution française et que c'est donc un acte que nous assumons en Mairie de Secteur comme un acte d'Etat-Civil. Donc comme cela a été décidé à la création des baptêmes, de la même façon pour le PACS, la cérémonie de cet acte paraît évidente.

J'en profite puisque l'on parle des questions d'Etat-Civil. Vous savez tous aussi que nous allons passer au passeport biométrique, que ces passeports biométriques nécessitent des paramétrages différents et que nous nous retrouvons actuellement avec nos Mairies annexes menacées de fermeture.

Et l'argument qui a été avancé, je prends par exemple l'annexe de Château-Gombert, qui est ouverte deux jours par semaine, est que pour la re-calibrer pour pouvoir faire des passeports biométriques, cela serait trop onéreux, et qu'il allait donc être question d'un redéploiement des personnels qui sont actuellement dans ces annexes, les antennes en fait, pour préciser.

Je trouve cela particulièrement regrettable, parce, quand on parle de service public au plus près des gens, ce sont vraiment des annexes ouvertes une ou deux journées par semaine. Il faut savoir qu'il a fallu une forte mobilisation pour que ces bureaux soient ouverts une deuxième journée dans la semaine, que c'est vraiment quelque chose qui rend service à tout le monde. Et j'entends que le personnel sera redéployé, donc disponible là, pour le cas, à la Rose, mais ce ne sera pas le même service public rendu à la personne. Et je trouve fort dommageable que nous soit opposée cette question budgétaire.

On pourrait aussi prendre la décision de garder l'antenne de l'annexe et puis décider que spécifiquement pour les passeports biométriques, les gens aillent à la Rose, mais que pour toutes les autres inscriptions de service public, cela reste dans les antennes des annexes.

### **Monsieur HOVSEPIAN.**

Merci. Il y a donc les deux questions. D'abord, sur la délibération, j'ajoute pour votre information que M. CIOTTI, celui qui a déposé la proposition de loi, est le Président UMP du Conseil Général des Alpes-Maritimes. Donc cette délibération a reçu un avis favorable.

Quant au problème soulevé par Mme VALADEAU, c'est un vrai problème, parce qu'avec la mise en place des passeports et des cartes d'identité dits "biométriques", et avec les installations tout à fait particulières et avec les m<sup>2</sup> extrêmement importants que cela nécessite, toute cela va réduire le nombre de Bureaux municipaux de proximité dans nos arrondissements.

Nous avons trois Bureaux municipaux de proximité où ces passeports ou ces cartes d'identité biométriques seront délivrés, c'est-à-dire au Merlan, à la Rose et ici en Mairie d'Arrondissements ; c'est pour cela qu'à côté nous faisons des travaux.

Mais avec cela, les autres Bureaux municipaux de proximité, aux Olives, au Canet, à Château-Gombert, à Saint-Just, ce sont des bureaux, comme leur nom l'indique, de proximité mais où il n'y a pas que des opérations de demandes de passeport ou de carte d'identité. On a fait un relevé, qui a été fait d'ailleurs par les Services centraux d'Etat-Civil, qui montre que le nombre de demandes de carte d'identité ne représente peut-être qu'un sixième ou un cinquième des opérations effectuées.

Donc ces Bureaux municipaux de proximité doivent continuer à exister, parce que si l'on supprime, je prends l'exemple de celui des Olives : on supprime ce Bureau municipal de proximité des Olives alors que la Poste y est fermée depuis le 31 décembre et sa réouverture n'est pas encore pour demain, puisque ce n'est pas faute de

l'avoir demandé, avec Mme ANDRIEUX, avec les élus qui étaient avec nous, lundi dernier, aux Olives, toute la journée, d'avoir vu les habitants qui nous ont interpellés devant chaque magasin ou à chaque pas que nous avons effectué pendant toute la journée, le jeudi aux Olives, d'avoir donc demandé : Et la Poste, que devient-elle ? Eh bien, M. BOURGEAIS, qui est le Directeur départemental ou régional de la Poste, que nous avons eu à plusieurs reprises, nous a nous dit que pour lui, dans le meilleur des cas, ce serait une ouverture le 1<sup>er</sup> septembre. C'est inacceptable !

On doit le rencontrer encore très prochainement. Ce n'est pas normal que l'on ouvre un bureau de Poste dans le 15<sup>ème</sup> arrondissement, ce qui est bien, dans le 9<sup>ème</sup> arrondissement, ce qui est bien aussi, et que l'on ferme ou que l'on garde fermé un bureau de Poste dans le 13<sup>ème</sup> arrondissement où il y a des personnes âgées, où il y a des usagers qui ne peuvent pas prendre le bus, se déplacer, aller à la Rose ou ailleurs, pour faire ces opérations les plus simples.

C'est un problème de service public extrêmement important et il faut donc trouver des solutions. Nous avons pris contact avec Mme ANDRIEUX, avec M. SPERLING, qui a en charge entre autres l'Etat-Civil, et nous allons donc voir avec lui quelles sont les possibilités. Mais en tout cas, il faut garder ouvert ces quatre Bureaux municipaux de proximité.

*(Applaudissements dans la salle)*

\* \* \*

### **RAPPORT N° 09-55 7S**

**Position de la Mairie des 13<sup>e</sup> et 14<sup>e</sup> Arrondissements sur le projet de la L2 Nord dans le cadre de l'Enquête d'utilité publique menée sur le territoire de Marseille du 22 Avril au 2 Mai 2009 en vue de la réalisation de la L2 Nord.**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Ce rapport concerne la L2.

Chers collègues, vous savez que depuis le 22 avril a commencé l'enquête publique sur la L2. Et pour la première fois, officiellement, une Mairie d'Arrondissements est un lieu d'enquête publique. Les dossiers sont ici, en, Mairie d'Arrondissements.

Vous vous souvenez que l'on a eu auparavant des enquêtes publiques, sur le POS, sur la modernisation de la voie ferrée Aix-Marseille, sur la ZAC des Hauts de Sainte-Marthe, pour ne citer que celles-là, et que malgré nos demandes réitérées, le lieu de l'enquête publique était toujours au centre-ville ou même sur la Corniche, pour le POS. Donc on a pu obtenir, et c'est aussi historique, d'avoir ici, au 1<sup>er</sup> étage, un lieu où l'on peut venir s'informer et consulter le dossier d'enquête publique sur la L2.

Vous savez que la L2 est un axe autoroutier qui ne concerne pas seulement une partie du 13<sup>ème</sup> ou du 14<sup>ème</sup> arrondissement, qui sont traversés, pas seulement les quartiers Est qui sont également traversés, mais c'est un axe autoroutier qui concerne tout Marseille, toute la ville, qui concerne la région. C'est vraiment un projet je dirai même d'importance et d'intérêt national.

C'est un projet qui arrive petit à petit, bientôt, à sa conclusion.

C'est un dossier qui doit en même temps nous permettre de porter une grande ambition urbanistique, avec la requalification urbaine autour et sur les territoires qui sont traversés. C'est pourquoi la Mairie d'Arrondissements, avec le collectif L2, avec les CIQ, avec les associations, avec les citoyens, depuis 2000-2001 nous militons et nous demandons qu'il y ait la couverture la plus large possible sur l'itinéraire, pour que sur le tracé de la L2, autour de la L2, il puisse y avoir une requalification urbaine digne de ce nom.

J'ai toujours dit que la L2 pourra être un atout pour nos quartiers à condition que la requalification urbaine ou cette ambition architecturale urbaine accompagne la L2. ce qui veut dire que sur les dalles qui seront donc portées sur la couverture, il peut y avoir des espaces urbains, des jardins familiaux, des aires de jeux, des éco-routes, des passages d'une cité à l'autre, etc. Tout ceci pour améliorer à la fois l'environnement et le cadre de vie de nos quartiers.

Mais en même temps, pour nous, ce qui est essentiel, c'est aussi la préservation en termes de développement économique, c'est aussi la préservation des activités économiques et d'emploi sur l'ensemble des parties traversées. Comme je l'ai dit, c'est la requalification et la vie des habitants qui est concernée dans le respect de l'amélioration des lieux de vie et des espaces publics et des espaces socioculturels.

Et en même temps aussi en termes de transports, puisqu'il faut aussi prévoir un transport en site propre qui longe la L2, et en même temps aussi en flux de circulation. Et donc tout ceci doit être prévu.

Parce qu'également nous sommes ici, d'une part, sur Euroméditerranée, avec son extension, également les pôles d'excellence que sont les universités et le pôle de Château-Gombert. Donc un transport en site propre pour relier ces deux pôles d'excellence. C'est important, c'est essentiel.

Donc voilà un petit peu et très rapidement résumés l'intérêt et l'importance de ce dossier qui est donc capital et qui va décider de l'avenir de Marseille, non pas pour les cinq, dix ou vingt ans à venir, mais pour tout le siècle qui s'annonce maintenant devant nous.

Et pour cela, je vous rappelle que le journal *La Provence*, vu l'importance du dossier, organise à son initiative mais avec la participation de la Mairie d'Arrondissements une réunion publique qui aura lieu mercredi 20 mai, à 18 h ou 18 h 30, au Théâtre du Merlan, et vous êtes tous bien sûr invités à cette réunion publique. J'espère que l'on sera très nombreux et que les 400 ou 500 places du Théâtre seront largement remplies.

Qui veut intervenir sur ce dossier ?

**Monsieur DUTTO.**

Monsieur le Maire, nous allons approuver ce rapport parce qu'effectivement nous partageons complètement la démarche qui est engagée, de faire en sorte que la population soit le plus associée possible à la réalisation de cette L2. Ce n'est pas toujours le cas lorsqu'il y a de grandes réalisations, bien souvent elles sont pensées en dehors des habitants. Et je crois que la Mairie de Secteur a eu bien raison de faire tout ce qu'il fallait pour que l'enquête publique associe l'ensemble des habitants.

Nous partageons complètement l'idée que cette réalisation, si elle doit faciliter la circulation à Marseille, doit s'inscrire aussi dans le projet d'amélioration urbaine qui s'est engagée dans ces quartiers. Et il est hors de question que, sous prétexte d'améliorer la circulation, on dégrade les conditions de vie des habitants par des nuisances qui seraient apportées justement par ce flot de circulation.

Donc cela veut dire un projet qui soit pensé avec les habitants, qui tienne compte de l'environnement et qui s'inscrive, je le répète, dans la démarche globale de rénovation urbaine.

En même temps, parfois on nous oppose la question du coût. Je serais tenté de dire que lorsque l'on trouve 40 millions d'euros pour faire un kilomètre de tramway en ville, on peut trouver les financements pour la couverture de la L2 puisqu'il ne peut pas y avoir, de notre point de vue, deux poids et deux mesures concernant l'engagement des différentes Collectivités et de l'Etat dans ce domaine.

Dernier point, ce n'est pas dans le rapport mais, en tant que groupe Communistes, on peut quand même le signaler parce que cela aura des répercussions aussi sur les habitants, c'est sur le mode de financement. L'Etat prévoit un partenariat public-privé, nous sommes totalement opposés à ce type de partenariat, puisque l'on nous explique que si l'on ne fait pas ça, l'Etat n'aurait pas les moyens de faire ces travaux.

Puisque l'on a trouvé des milliards d'euros pour les banques, ce serait quand même un comble que l'on ne trouve pas quelques millions d'euros supplémentaires pour faire une réalisation contre une pleine restructuration industrielle ! Je ne parle pas de l'aide aux banques, mais puisqu'il faut rentrer dans les détails, le plan de restructuration industrielle encore voté par l'Etat est de 26 milliards d'euros.

Et si dans la réalisation de la L2 ne s'inscrit pas dans une politique aussi de relance économique, avec la création d'emplois, avec des possibilités d'insertion par l'emploi des jeunes de nos quartiers, alors à quoi servent ces 26 milliards d'euros pour la relance industrielle ?

Au passage, on peut aussi en mettre quelques-uns pour la réparation navale du Port de Marseille, puisque là on ne trouve pas trois à quatre millions d'euros pour relancer le Port. Et je ferme la parenthèse.

**Mme PREZIOSI.**

Mais vous, la CGT, vous bloquez tout à chaque fois !

**Monsieur DUTTO.**

Pour le moment ce n'est quand même pas la CGT, ne reprenez pas les arguments de M. GAUDIN ! Restez digne !

**Madame PREZIOSI.** Je ne suis pas M. GAUDIN !

*(Echange de propos simultanés)*

**Monsieur DUTTO.**

C'est bien le groupe Boluda qui a décidé de s'en aller, parce qu'il voulait faire travailler les salariés français au même tarif que les salariés polonais ! Alors si vous, vous voulez travailler pour 200 Euros par mois, c'est votre droit ! Mais je ne crois pas que vos revenus soient de 200 Euros par mois. Donc maintenant, vous faites comme vous voulez. Si cela vous plaît, c'est votre problème.

Ceci étant, concernant le partenariat public-privé, il faut savoir que ce type de partenariat va conduire à ce qu'effectivement le privé avance l'argent mais il va le faire en empruntant aux banques et il va se faire

rembourser un loyer par la collectivité. Et dans ce loyer, on paiera le capital, les intérêts de la banque et la partie de profit que feront les opérateurs privés. Et si ce n'est pas ça, eh bien ils mettront un péage ! Et un deuxième aspect, c'est qu'un loyer ne rentre pas dans l'investissement, ce qui veut dire que la collectivité sera obligée de le prendre sur du fonctionnement et qu'à un moment donné, dans le porte-monnaie, si le budget n'augmente pas, la Ville devra réduire un certain nombre de dépenses. Et, forcément, elle le fera au détriment des services à la personne ou des populations de nos quartiers. Donc nous voulons exprimer tout à la fois notre approbation pour ce rapport, sur la démarche, mais toute notre opposition au type de financement que prévoit la Ville.

*(Applaudissements dans les rangs du groupe Communiste)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Mme PREZIOSI, c'est à votre tour, vous voulez parler ?

**Madame PREZIOSI.** Non, franchement non.

**Monsieur HOVSEPIAN.** Je vous donne la parole tant que vous voulez.

**Madame PREZIOSI.** Non, sinon je vais être virulente !

**Monsieur HOVSEPIAN**

Quand quelqu'un a la parole, il ne faut pas l'interrompre. Vous attendez, je vous donne le micro, et vous parlez tant que vous voulez, je le fais volontiers.

**Madame PREZIOSI.** Je le saurai pour la prochaine fois, merci, Monsieur le Maire.

**Monsieur COCAIGN.**

Au nom des Verts, je vais reprendre l'argumentaire de M. DUTTO pour vous signaler que le contribuable français, donc marseillais, local, va devoir rembourser, dans le cadre de cet accord public-privé, une autoroute dite de transit, qui va ne faire que traverser nos quartiers et permettre soi-disant aux personnes qui viennent d'Aubagne d'aller sur Aix-en-Provence.

Vous aurez tous bien imaginé que depuis longtemps ces personnes empruntent l'A50 vers La Barque.

Cette autoroute de transit, nous voulons que ce soit une voie urbaine qui permette à nos travailleurs, à nos entreprises et à nos habitants de profiter des services, de profiter de leurs emplois, en pouvant se rendre facilement du Nord au Sud et de l'Est à l'Ouest. Or, ce n'est pas l'objectif de cette autoroute.

Il n'est que de regarder sa construction, puisque ce tunnel en partie ne va faire qu'éviter l'avenue des Arnavants et donc ne permettra toujours pas d'atteindre le littoral, d'atteindre Euroméditerranée, d'atteindre les Arnavaux.

Donc nous demandons que les CIQ et les populations se mobilisent autour de cette grande consultation, pour demander au commissaire enquêteur de réviser encore une fois sa copie et qu'au-delà de la couverture, au-delà des services qui seront peut-être concomitants à cette réalisation, il y ait une possibilité pour les habitants, non pas d'utiliser une voie urbaine qui sera sur le dessus de la dalle, mais bien de rester sous la dalle et de pouvoir se diriger vers l'Ouest de Marseille.

Je veux aussi simplement faire une petite remarque. Dans le dossier d'enquête qui nous est proposé ici, au 1<sup>er</sup> étage, il est fait état d'exemples magnifiques liés à la politique d'urbanisation de la Ville de Marseille, et notamment on nous parle du Parc Athéna qui est une merveilleuse réalisation et qui sera bientôt livré aux Marseillais. Vous savez tout un chacun que le Parc Athéna aujourd'hui est à l'abandon.

Ensuite, malgré toutes les enquêtes préliminaires qui ont eu lieu dans les quartiers de la L2 Est, on a longtemps discuté sur la possibilité d'une couverture pour protéger les habitants. La L2 Est est bientôt terminée, elle sera bientôt livrée et pourtant le lycée de la Fourragère et les deux collèges, 2 500 élèves, sont toujours à l'air libre pollué, bien sûr. Donc je doute beaucoup sur l'investissement des Collectivités, Ville de Marseille et autres, pour œuvrer dans le sens du développement durable dont on nous parle tant aujourd'hui. C'est tout ce que je voulais dire.

Merci.

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je voudrais vous signaler que depuis l'ouverture de l'enquête publique, je peux parler de ce que nous faisons ici au 1<sup>er</sup> étage, il y a eu plusieurs centaines, 600, 700 ou 800, je ne sais pas trop, d'observations déposées par les habitants sur le dossier de la L2. Je dirai que ce n'est pas suffisant mais en même temps, c'est historique. Je n'ai

jamais vu une enquête publique où il y ait autant de personnes, plusieurs centaines, j'espère que l'on arrivera à 1 000 et plus d'ici le 27 mai prochain, venir déposer des observations.

Cela veut dire que c'est un projet qui est vraiment capital, qui est important pour tout Marseille et pour la région, mais surtout important en même temps aussi pour nos quartiers. C'est une chance pour nos quartiers. Car si l'on fait vraiment la requalification urbaine pour la couverture la plus large possible, c'est redonner un autre look, un autre souffle également, à nos quartiers et à nos habitants.

C'est pourquoi la Mairie d'Arrondissements elle-même va déposer bien sûr ses observations et j'ai voulu que ces observations déposées par la Mairie d'Arrondissements, vous les avez ici en délibération, soient votées par le Conseil d'Arrondissements, pour leur donner davantage de poids ou davantage, mais ce n'est pas nous qui jugeons, "d'autorité".

C'est pourquoi je vais vous lire les deux articles qui sont à la fin de ce rapport.

L'article 1 dit :

"Le Conseil des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements émet –si vous le faites bien sûr– un avis favorable

à la réalisation de la L2 Nord dans le cadre des modalités définies par les partenaires, sous réserve d'intégrer les modifications suivantes.

- Une couverture la plus complète possible au droit du groupe Les Oliviers B et C, avec l'engagement d'une définition partagée avec les habitants de l'espace de surface.
- Une couverture la plus complète possible au droit du Marché d'Intérêt National et du Petit Canet, afin de réduire les nuisances, bruit et pollution, et garantir les emplois.
- La définition partagée avec les habitants d'un projet urbain de qualité sur la dalle du Centre Urbain jusqu'au rond-point de Sainte-Marthe, et même au-delà.
- L'inscription définitive d'une emprise en vue de la réalisation d'un TCSP moderne et respectueux de l'environnement, tel que défini dans le présent rapport.
- Le relogement digne, rapide et de qualité, des familles subissant la démolition de leur logement.
- Une requalification urbaine très qualitative du boulevard Arnavon et de l'avenue du Marché d'Intérêt National."

Article 2 :

"Le Conseil des 13<sup>ème</sup> et 14<sup>ème</sup> Arrondissements mandate le Maire d'Arrondissements pour que la présente délibération soit portée au registre de l'enquête publique ouverte du 22 avril au 27 mai 2009 en vue de la réalisation de la L2 Nord."

Je mets aux voix ce rapport.

### **LE RAPPORT N° 09-55 7S EST ADOPTE A L'UNANIMITE DES VOTANTS**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts, abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille", et de l'élu Front National)*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Donc j'irai en votre nom rencontrer le Président de la commission d'enquête publique et je lui remettrai cette délibération. Merci beaucoup !

*(Applaudissements dans les rangs de la majorité)*

### **RAPPORT N° 09-17858-DAFP - 09-56 7S**

**DIRECTION GENERALE DE L'URBANISME ET DE L'HABITAT - DIRECTION DE L'ACTION FONCIERE ET DU PATRIMOINE –Engagement Municipal pour le Logement - 13<sup>e</sup> arrondissement - Les Olives - Chemin de la Marre - Cession d'un terrain à Promogim - Annulation de la délibération n°07/1115/EHCV du 12 novembre 2007. (Rapport au Conseil Municipal transmis dans un délai de consultation fixé à 9 jours)**

**Monsieur HOVSEPIAN, rapporteur.**

Enfin, le dernier rapport, qui est arrivé ce matin, je dirai même en fin de matinée, concerne l'Engagement Municipal pour le Logement, avec la cession d'un terrain à Promogim.

On n'a pas vraiment pu avoir des explications, donc je ne peux pas émettre d'avis sur ce présent projet et je demande son report à une prochaine séance du Conseil Municipal, si vous en êtes d'accord.

Je vous demande donc de voter pour son report.

### **LE RAPPORT N° 09-17858-DAFP - 09-56 7S EST REPORTE A UNE PROCHAINE SEANCE**

*(Vote "pour" du Groupe "Faire Gagner Marseille", du Groupe Communiste Républicain et Citoyen, du Groupe Verts et de l'élu Front National, Abstention du Groupe "Faire Partager la réussite de Marseille")*

**Monsieur HOVSEPIAN.**

Je vous remercie pour votre participation, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

*La Séance du Conseil d'Arrondissements est levée à 19 h 15, par M. Georges HOVSEPIAN, Maire du 7<sup>ème</sup> Secteur.*